

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE**

SEANCE DU 11 MAI 2016

Nombre de membres			Votes			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil D'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abs	04/04/2016	23/05/2016
7	7	7	7	0	0		

L'an deux mil seize, le onze Mai à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN (Adjointe), Martine CROCHOT (adjointe) Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY.

- Adoption du dernier compte rendu.
- Délibération pour l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
- Délibération pour l'intégration du CCAS au budget communal.
- Remplacement de l'employé communal.
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

DELIBERATION 2016-015 OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.

Le Maire expose que la secrétaire de Mairie a la possibilité de monter de grade au mois de Juillet 2016. Pour que cela soit possible il est nécessaire que la commune ouvre un poste pour cette qualification.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, le Conseil Municipal

- ✓ DECIDE d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à compter de ce jour et d'y nommer la secrétaire dès que possible.

DELIBERATION 2016-016 SUBVENTION A L'ADMR :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix Pour

- ✓ DECIDE de voter une subvention de 250 euros au profit de l'ADMR pour l'année 2015 et de 250 Euros pour l'année 2016.

DELIBERATION 2016-017 : OBSEQUES DE MONSIEUR LECOLLE :

Monsieur le Maire rappelle le décès de Monsieur LECOLLE employé communal, il expose la situation du couple qui avait déjà dû faire face il y a quelques temps aux obsèques de la mère de Monsieur LECOLLE.

La situation financière de Madame LECOLLE est difficile.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, Le Conseil Municipal

- ✓ DECIDE d'offrir la concession au couple pour un montant de 210 Euros.
- ✓ DECIDE de participer aux frais d'obsèques en versant aux établissements POT la somme de 1000 euros.

DELIBERATION 2016-018 INTEGRATION DU CCAS AU BUDGET COMMUNAL.

Le Maire expose que la loi « Notre » rend possible l'intégration du CCAS sur le Budget principal de la Commune.

Lors de sa séance du 11 avril 2016 le CCAS a délibéré pour transférer le budget sur la Commune.

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, le Conseil Municipal

- ✓ DECIDE l'intégration du budget CCAS au budget communal à compter du 1^{er} janvier 2017.

REMPLACEMENT de Monsieur LECOLLE :

Suite au décès brutal de Monsieur LECOLLE, nous avons demandé à Patrick GENDRAUD de nous prêter du personnel, le temps que l'on s'adapte à la situation. Suite à notre demande, nous avons reçu un appel de Nicolas Robert nous proposant une personne le lundi.

Alain Garnier appelé pour une opération « coup de poing » propose l'intervention d'une équipe à partir de mardi 17/05 mercredi 18/05 avec matériel épaveuse.

Nous avons reçu une proposition d'un jeune homme qui viendra se présenter lors du prochain conseil.

Réunions à venir :

Réunion des maires et vice-présidents CCPC le 19 mai Maligny 18h30

Réunion du conseil communautaire 24 mai Chablis

Assemblée Générale ADMR 30 mai 20h30 Méré

Réunion pour les Jurés d'Assise 20 juin Méré.

Communication de la DDT concernant le déboisement en zone PPR :

Le défrichement d'une parcelle a suscité des questions dans le village, Le Maire a donc contacté les services de la DDT qui nous a envoyé la réponse suivante :

« Après avoir pris l'attache de nos techniciens forestiers, je vous communique leur réponse.

"A ce stade, vu la photographie il ne s'agirait que d'une coupe de bois.

Ce type d'activité n'est pas réglementée compte tenu de la superficie concernée : env. 12 ares (gestion forestière).

Si le propriétaire met fin à la destination forestière, alors il y aura défrichement.

Le défrichement de cette parcelle est soumis à autorisation préfectorale puisque le massif forestier dans laquelle elle s'insère couvre plus de 4 hectares. Aucune demande n'a été formulée à ce jour pour cette parcelle.

Il serait souhaitable d'en informer le propriétaire avant qu'il ne commence à éventuellement dessoucher le terrain."

Au regard du PPR ruissellement, la parcelle est située en zone V3 et est bordée par un axe d'écoulement (le long du chemin). Si l'objectif est la mise en culture (notamment par la plantation de vignes), en sus de la demande d'autorisation, le PPR impose des prescriptions listées au paragraphe 4.4.4.2 notamment la mise en place de bandes enherbées et la réalisation de bassin de rétention.

En l'état actuel, il s'agit d'une coupe de bois légale au titre du code forestier et du PPR.

Nous allons adresser un courrier au propriétaire pour l'informer de la réglementation en vigueur. Vous en recevrez copie en mairie. ».

Nous sommes en attente de la copie de leur courrier.

Refus de la préfecture de notre délibération pour le refus des compteurs Linky.

Nous avons reçu un courrier en recommandé de la Préfecture nous demandant de retirer la délibération concernant le refus de la pose de compteur linky sur le territoire communal dans la mesure où nous n'aurions pas la compétence pour prendre une telle décision. .

Nous avons également reçu un courrier d'ErDF nous informant que nous ne pouvons pas prendre cette délibération argumentant que nous ne sommes pas propriétaires des compteurs et que cette compétence serait celle du Syndicat départemental d'énergie de l'Yonne.

Un échange a eu lieu avec les services du SDEY et nous sommes dans l'attente d'un courrier du SDEY stipulant que sa responsabilité sera bien engagée en cas de sinistre consécutif à la pose un compteur linky sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Action du syndicat de bassin du Serein pour retirer les embâcles dans la rivière le 29 mai 2016 ;
- Plan d'action pour la restauration de la place de la liberté
- Test de fonctionnement du système GSM de commande de l'éclairage public montre une défaillance du système de commande au pont qui ne réagit pas lors d'un appel téléphonique.
Système retourné pour réparation.
- Achat d'un détecteur de métaux
- Proposition l'Yonne républicaine pour notre site internet.
- Plan d'action pour rénover l'église
- Plan d'action pour mise en conformité PMR suite visite de Mr Bonnote
- Cimetière : Fosse à vider.
- Les locataires du Presbytère partent au 30 juin 2016. Une annonce sera publiée sur le site habituel.
- Des arbres sont à tailler en cul de loup. Le nécessaire va être fait.
- Régulièrement après avoir labouré, certains laissent la chaussée dans un état déplorable. Le Conseil Municipal fait appel au sens civique de chacun afin de laisser les voies de la Commune dans un état de propreté acceptable.

Date du prochain conseil.

Proposition 15 juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire de La Chapelle Vaupelteigne
Jean Jacques CARRE